

# RÈGLEMENT UNIQUE DES ÉPREUVES :

## LA COURSE DE L'-ORIENT'-EXPRESS LA RANDO-ORIENT'-EXPRESS

SAMEDI 21 JUIN 2025

### **1. Avertissement**

Il est recommandé de lire le règlement ci-dessous, car les organisateurs font un effort pour le changer chaque année.

Tradition oblige, ces deux épreuves sont exclusivement réservées aux gens sympathiques.

Les coureurs et randonneurs avertis savent qu'ils peuvent parfois gagner des bonus de points en lisant attentivement ce pénible règlement.

### **2. Condition de participation – Catégories - Quota d'inscrits**

Epreuves ouvertes aux hommes et femmes de plus de 16 ans (sous couvert d'une autorisation parentale signée pour les mineurs, disponible sur le site d'inscription). Les équipes sont composées uniquement de 2 ou 3 personnes, mixte ou non, car s'il y a trop de monde dans une équipe, les choix sont plus difficiles à faire, car chacun donne son avis et pense avoir raison, parfois à tort mais parfois à raison quand même, d'où la perte de temps pour faire les bons choix. Le quota est fixé 50 équipes maximum, après sinon c'est le bordel.

### **3. Tarifs - Mode d'inscription**

L'inscription de votre équipe, s'effectuera en exclusivité mondiale sur le site de l'association [www.casteltrail.fr](http://www.casteltrail.fr), grâce à notre excellent partenaire ONSINSCRIT via la plateforme [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com). Le tarif 2025 passe à 7 € par équipier, en représailles aux mesures douanières excessives de Donald Trump. Il n'est pas autorisé de payer son inscription en dollars. Vos euros financent les frais d'impression des documents de course, et l'excellent ravito d'après-course.

### **4. Horaire, lieu du départ et d'arrivée**

Le départ aura lieu au groupe scolaire Pablo Neruda de Gometz-le-Châtel le samedi 21 juin 2025 à partir de 14h. A noter que le Castel Raid Junior des enfants se déroulera en même temps ! L'arrivée est prévue à l'endroit du départ, c'est plus simple pour récupérer vos affaires que nous pourrions vous garder si besoin, moyennant une indemnisation pour l'organisateur au libre choix des participants.

### **5. Distance - Barrière horaire**

La distance prévisionnelle de votre parcours dépendra évidemment de votre sens de l'orientation, et c'est ce qui fait le charme de ces courses. Comptez entre 10 et

100 km, pour les plus désorientés. De toute façon des barrières horaires notées sur vos documents de course remis au départ vous empêcherons d'en faire trop. Habituellement il ne faut rien prévoir pour la soirée, car après 4 à 5 heures de promenade, vous n'aurez envie que d'aller vous coucher rapidement, à moins que vous ne profitiez de la fête de la musique qui se déroule le même jour, si jamais cela vous avait échappé.

## **6. Dossards**

Selon la coutume locale, toujours en vigueur, les dossards sont de manufacture personnelle ; nous avons hâte de découvrir votre nouveau dossard façonné avec amour, humour ou autre ingrédient personnel. Le prestigieux challenge du meilleur dossard aura lieu à la remise des prix. Vous devez arborez votre dossard tout au long de l'épreuve, au risque d'une effroyable disqualification. Un pointage des équipes et des dossards sera réalisé avant le départ.

## **7. Postes de contrôle**

Comme chaque année, nous n'organiserons pas de contrôle pendant la course, vous serez donc libre comme l'air, et l'air castelgometzien est plutôt bon. Vous pourrez toutefois croiser les organisateurs, qui à défaut de contrôle, vous encouragerons et prendrons quelques photos.

## **8. Classements et récompenses**

Un classement pour la Rando-Orient'-Express.

Un classement pour la Course de l'Orient'-Express.

Un challenge du meilleur dossard, pour la Rando et pour la Course.

Si vous n'êtes pas sur le podium, imprégnez-vous de notre devise : qu'importe le classement pourvu qu'on ait l'ivresse de la course ou de la rando !

## **9. Marche ou Course ?**

Par votre inscription, vous adhérez sans condition à l'éthique de cette épreuve : les inscrits pour la Rando s'engagent à ne pas courir. Les inscrits pour la Course ont le droit de marcher, mais alors ils auraient mieux fait de s'inscrire à la Rando.

## **10. Médical**

L'équipe médicale est seule habilitée à mettre un concurrent hors course en cas de détérioration rapide de son état de santé. Son équipe est alors disqualifiée, mais les autres équipiers peuvent continuer l'épreuve malgré tout. Nous avons une petite trousse pour soigner vos petites blessures. Une attention particulière sera donnée aux morsures de tiques, avec une inspection recommandée à la fin de votre épreuve, et sous votre douche. Les blessures psychologiques ne sont pas prises en charge, à moins d'une convention préalable entre le Castel Trail et votre mutuelle.

## **11. Documents de course – Barème de points**

Un ensemble de documents et de plans vous seront remis au départ, et vous permettront de tracer votre itinéraire à la recherche des balises et des indices qui rapporteront des points selon leurs difficultés. Le barème des points en vigueur y figurera, vous permettant d'élaborer votre stratégie de course. A l'occasion de la

fête de la musique, un bonus de point sera attribué aux équipes qui enverront un fichier numérique vidéo d'une prestation musicale personnelle, mêlant chant et instruments de musique, par un ou plusieurs équipiers. Le fichier devra être envoyé à [casteltrail@orange.fr](mailto:casteltrail@orange.fr), et si besoin, via un lien de téléchargement selon la lourdeur du fichier, et ce avant le jeudi 19 juin à minuit, le cachet de la Poste ne pouvant pas faire foi.

## **12. Matériel et ravitaillement**

Un téléphone mobile, et une boussole par équipe est obligatoire.

Une réserve d'eau personnelle et une collation solide sont fortement recommandées. L'exclusivité des boissons à base de pommes, plus ou moins alcoolisées, est réservée aux équipes des tontons flingueurs, tontons trinqueurs, et autres descendants de tontons. Cependant en l'absence de ceux-ci au départ, les autres concurrents pourront en avoir jouissance.

Un sympathique ravitaillement est prévu en fin d'épreuve, pour débriefer votre épreuve, commenter les balises, papoter avec les équipes concurrentes, et bien sûr critiquer les organisateurs sans risques de représailles puisqu'ils seront occupés à saisir les résultats.

## **13. Sécurité**

Chaque participant s'auto-déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve originale et renonce à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle. Les parents sont responsables des mineurs qu'ils osent engager. Les espaces publics empruntés par les participants lors de l'épreuve ne leurs sont pas réservés. Ils doivent donc respecter le code de la route, rester courtois envers les autres usagers, et doivent surtout ne pas s'auto-mettre en danger.

## **14. Lutte contre le dopage et l'alcool - Respect - Fairplay**

Tout participant suspecté de prise de produits dopants sera uniquement suspecté car n'avons pas les moyens de faire des contrôles anti-dopage.

Tout participant alcoolisé (à l'exception des tontons et apparentés bénéficiant d'une immunité) sera uniquement suspecté d'avoir consommé des produits alcoolisés, car nous n'avons pas d'alcotest.

Tout participant s'engage à respecter l'environnement, les autres concurrents, et toute l'équipe des bénévoles du Castel Trail.

Tout participant peut tenter de corrompre le directeur de course, à ses risques et périls. L'usage de tablettes de chocolat est, au vu de la jurisprudence actuelle, le moins risqué.

## **15. Droits d'images, informatique et liberté**

L'organisateur détient l'exclusivité des droits en ce qui concerne la couverture photo et vidéo de l'épreuve. Les discussions n'ayant pu aboutir à temps avec Disney plus, Netflix, Amazon, Canal+, DAZN, France Télévision. Les inscrits acceptent que l'organisation puisse utiliser leurs images, de profil, de  $\frac{3}{4}$  ou à contre-jour. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit le service juridique du Castel Trail, qui d'ailleurs n'est toujours pas parfaitement en

règle concernant les lois informatiques et libertés et les RGPD.

## **16. Forfaits**

L'inscription est ferme et définitive, sauf contre-indication médicale. Le certificat authentique devra être adressé à l'organisation. Votre inscription sera automatiquement reporté à l'édition prochaine.

## **17. Organisateur - Assurance**

Les épreuves sont parfaitement organisées par l'association Castel Trail, association Loi 1901, déclarée en sous-préfecture de Palaiseau le 28 avril 2009 (W913001218).

L'organisateur sera seul juge pour reporter ou annuler l'épreuve en cas de force majeure, ou même mineure selon notre bon vouloir.

L'association Castel Trail a, heureusement pour elle, souscrit une assurance auprès de La Compagnie Allianz pour toutes les manifestations qu'elle ose organiser : Contrat Allianz Associa Pro n°45298031 - Responsabilité civile générale / Défense pénale et recours suite à accident.

Les participants doivent dans leur intérêt, s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la marche ou de la course à pied, ainsi qu'à leurs éventuelles conséquences professionnelles.

En s'inscrivant, le participant confirme avoir pris connaissance de ce fichu règlement et l'avoir accepté sans aucune réserve. Cochez la case et inscrivez-vous !

*L'association Castel Trail*